### AR Prefecture

047-200068922-20240325-0222024-DE Requ le 05/04/2024

Communauté de communes

## Département de Lot et Garonne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36

Date convocation: 19/03/2024

Pouvoirs de vote : 5

Date d'affichage: 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°022-2024 - GEMAPI

Demande de subventions pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence Lot/Garonne Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 0 5 AVR, 2024 Publication : 0 5 AVR, 2024

Commune	Présent Présent Présent Pouvoir à Opservation		Observation	Excusé	Absent		
<u> </u>			S	-			
AIGUILLON	GIRARDI Christian	Х					
	LARRIEU Catherine	X				_	L
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		L
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	Х					
	JACOB Joël	Х					
	LEVEUR Brigitte	Х					╙
	PEDURAND Michel	Х					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	Х					
BOURRAN	PILONI Béatrice	Х					
S. R. P. CHILLIAN S. R. LEWIS P. AND STREET, P. C. CHILLIAN S. C. CHILLIAN S. R.	CAUSERO J-Pierre	X					
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN ROSSA	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	Х					
	AGOSTI Christine			Х	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	Х					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					T
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					T
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					1

#### AR Prefecture

047-200068922-20240325-0222024-DE

Reçu le 05/04/2024

MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X		Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE	==
NICOLE	COLLADO François	Х			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à J. LARROY	
	BOUSQUIER Philippe	X		Marian American State Control of	
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		Х	Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X	$\top$		
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		38	5		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°022-2024 – GEMAPI

Demande de subventions pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence

Lot/Garonne

Acte rendu exécutoire après le dépôt eVR, 2024 Préfecture : 0 5 AVR, 2024 Publication : 0 5 AVR, 2024

## Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations (PAPI) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit PAPI.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est maître d'ouvrage de l'action n°223 intitulée « mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence Lot/Garonne ». Cette action a vocation à mettre en place des systèmes de lecture et de surveillance des hauteurs d'eau, afin d'harmoniser la gestion de crise des communes et de la communauté de communes, dans le cadre de son système d'endiguement :

- Sur le tronçon Pélagat Sautegrue (Lot) : la pose d'une échelle de crue.
- Sous le pont d'Aiguillon/Saint Léger (Garonne) : la rénovation de l'échelle de crue et l'installation d'un capteur débit-hauteur.
- Sous le pont de Port-Sainte-Marie/Saint Laurent (Garonne): l'installation d'un capteur débit-hauteur et le remplacement à moyen terme de l'échelle après la rénovation de la route départementale.

Le cout prévisionnel global des travaux s'élève à 45 000€ TTC. Le projet est éligible à des aides de l'Etat et de la Région.

#### **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment la compétence obligatoire concernant la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

#### AR Prefecture

047-200068922-20240325-0222024-DE Reçu le 05/04/2024

Vu la délibération du conseil combunautaire n°07-2023, quant au périmètre d'étude pour le dossier du système d'endiquement,

Considérant la nécessité d'arbitrer sur le montant alloué pour l'installation de systèmes de lecture et de surveillance des hauteurs d'eau sur le périmètre du système d'endiguement, à savoir les communes de Port-Sainte-Marie, Aiguillon et Nicole, pour bénéficier des subventions allouées par le PAPI du Lot;

Considérant que les actions inscrites au PAPI du Lot doivent être déposée en 2024, pour être validée en Comité de Pilotage ;

Considérant un démarrage de l'action au cours de l'année 2025;

# Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- Adopte le projet de mise en œuvre d'un réseau de surveillance et de prévision des crues et des inondations pour un montant total de 45 000€ TTC;
- 2. Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	нт	TTC	Recettes	Part %	Montant (€ HT)	
Etudes avant-projet	6 667 €	8 000 €	Autofinancement	20	7 500	
Travaux mises en place Echelles limnométriques	20 833 €	25 000 €	Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM)	50	18 750	
Tarage	8 333 €	10 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	20	7 500	
Maitrise d'œuvre	1 667 €	2 000 €	Fonds Vert	10	3 750	
TOTAL	37 500 €	45 000€	TOTAL	100 %	37 500 €	

- 3. Décide de solliciter les financeurs sur la base du plan de financement établi pour une réalisation en 2025 ;
- **4. Autorise** le Président à signer toutes demandes de subventions supplémentaires, en lien avec l'action proposée ;
- Charge Monsieur le Président de toutes les formalités permettant l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président José Arman La secrétaire de séance, Nathalie Buger